

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0049174

Optique

Autres

152106

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4976

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAFID Abdellah

Date de naissance : 11/06/1964

Adresse : Casablanca

Tél. : 0664 16 24 59 Total des frais engagés : 1661,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur Hicham EL OIMANI
NEUROLOGUE
Explorations Neurophysiologiques:
ENMG - EEG
INP : 091032391

Date de consultation : 21/06/2023

Nom et prénom du malade : HAFID Abdellah Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : obésité neurogénique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ECOC 09/06/2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/02/2023	CS	300,00 DT Professeur	Richam EL OTMANI NEUROLOGUE Explorations Neurophysiologiques: ENMG - EEG	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HAY EL WILAYAT 52 BD OUED SEGUOU ASABLANCA TEL: 022 22 00 00 00 INDEP - 022 22 00 00 00	21/02/2023	1361,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	
	
	
	
	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

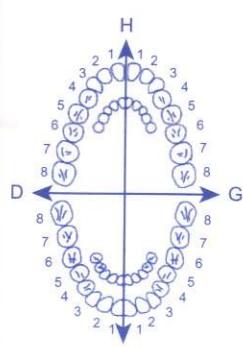
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr Hicham EL OTMANI

Neurologue

Professeur de l'enseignement supérieur

Électroneuromyopie (EMG)

Électroencéphalographie (EEG)

Potentiels Evoked : visuels, somesthésiques, auditifs

Attestation de Formation Spécialisée en Neurologie (Paris - France)

Diplôme du Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris

Spécialiste dans la maladie de Parkinson, stimulation cérébrale

profonde et injections de toxine botulique en Neurologie (Paris - France)

Diplôme de l'Académie Européenne de Neurologie (EAN)

الدكتور هشام العثماني

اختصاصي في أمراض الدماغ والجهاز العصبي

أستاذ التعليم العالي بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

التخطيط الكهربائي للأعصاب و العضلات

التخطيط الكهربائي للدماغ

التخطيط الكهربائي للرعاش

المجهودات المقارنة

اللون

ARMACIE HAY EL WIAM

252 BD QUED SEBOU OULFA

CASABLANCA Tel: 05 22 91 17 31

INPE : 0022911731

21/02/2023

Casablanca le

Mr HAFID Abdellah



LAROXYL CP 25 MG

1 Comprimé le soir

LYRICA 75 mg Gél Plq/56

1 Gélule le matin, 1 Gélule le soir

TROIS MOIS

Professeur Hicham EL OTMANI
NEUROLOGUE
Explorations Neurophysiologiques:
ENMG - EEG
Tél: 06 67 17 33 11 - INP: 091032391

94,80 صيدلية حي الوناس
PHARMACIE HAY EL WIAM &
252 BD QUED SEBOU OULFA
CASABLANCA Tél: 05 22 91 17 31
INPE : 0022911731

NEWPLEX gel chauffant
1 opk + 315
Professeur Hicham EL ODAANI
NEUROLOGUE
Explorations Neurophysiologiques:
ENMG - EEG
Tél: 06 67 17 33 11 - INP: 091032391

صيدلية حي الوناس
PHARMACIE HAY EL WIAM
252 BD QUED SEBOU OULFA
CASABLANCA Tél: 05 22 91 17 31
INPE : 0022911731



6 118001 040384
LAROXYL 25 mg

(Chlorhydrate d'amitriptyline)

60 comprimés pelliculés

BOTT U.S.A.

PPV: 38 DH 70



3400930573020

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

ISOPHARM

NEWFLEX

WARM-UP

94.80 dhs